

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
LEVONCOURT - COMMUNE

Séance du jeudi 25 juin 2026

Délibération N° DE_034_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	6
Date de la convocation : 16/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DE LA MAIRIE), sous la présidence de Marie-Pierre VERDUN.

Présents : Sylvie DAILLY, Stéphane PARISOT, Marie-Odile MUNIER, Marie-Pierre VERDUN, Elise PARISOT, Thomas MUNIER

Représentés :

Absents et Excusés : Stéphane JACQUEMET

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie DAILLY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DEVIS COMPLEMENTAIRE ELECTRICITE EGLISE

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre du projet de rénovation intérieure de l'église Saint-Martin, un devis de l'entreprise FEVEZ d'un montant de 7 022,40 € TTC avait été retenu et intégré au dossier de demande de subventions au titre de la DETR 2026 et du Fonds LEADER.

À la suite de l'installation d'un système de chauffage par radiants, il est nécessaire de réaliser des travaux électriques complémentaires. Un nouveau devis établi par l'entreprise FEVEZ s'élève désormais à 11 256,24 € TTC, soit une augmentation de 4 233,84 € TTC par rapport au devis initial.

Madame le Maire précise que les subventions sollicitées au titre de la DETR et du Fonds LEADER seront calculées uniquement sur la base du devis initial, le surcoût restant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le devis complémentaire de l'entreprise FEVEZ d'un montant total de 11 256,24 € TTC ;
- prend acte que les subventions DETR 2026 et Fonds LEADER seront attribuées sur la base du devis initial de 7 022,40 € TTC ;
- accepte que le surcoût de 4 233,84 € TTC soit financé par le budget communal ;
- autorise Madame le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

ID : 055-215502899-20260625-DE_034_2026-DE

Marie-Pierre VERDUN
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Sylvie DAILLY
Secrétaire de séance